PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE MRC DES CHENAUX

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 MAI 2018

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 10 mai 2018 à 15h30, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers, Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 15h30. Monsieur le maire, motive l'absence de messieurs Daniel Bédard et Denis Chartier qui sont absents pour des raisons de travail et de madame Linda MacCulloch qui est absente pour des raisons personnelles. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 434 du présent procès-verbal.

2018-05-18 Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2017

ATTENDU que le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards important, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017;

ATTENDU que madame Tania secrétaire trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complétée le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU que monsieur Guy Veillette, maire, fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à madame Guylaine Laporte, CPA auditrice associée et à madame Anabelle Ducharme, auditrice de la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc. de présenter le rapport financier à l'assemblée;

ATTENDU que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 410 586\$ des charges pour 2 510 624\$ présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 100 038\$ mais un surplus de fonctionnements de 161 706\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017;

ATTENDU que le rapport financier nous indique également un surplus accumulé de 641 393\$:

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu:

QUE le Conseil homologue les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

QUE le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

2018-05-19 Nomination de la firme des vérificateurs pour l'exercice financier 2018

ATTENDU que la municipalité doit nommer le vérificateur des livres pour l'exercice financier en cours et que faute de nomination, le vérificateur de l'année précédente est d'office reconduit dans son mandat;

ATTENDU qu'une demande de soumission a été demandée à deux firmes comptable pour l'audit des états financiers 2018 soit: Morin Cadieux s.e.n.c., et Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois inc.;

ATTENDU les prix soumis par la firme Morin Cadieux s.e.n.c. aux montants de 12 500\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2018 et 2 000\$, taxes en sus, pour l'audit du mandat spécial et le prix soumis par la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois inc. aux montants de 7 210\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2018, et de, 1 750\$, taxes en sus, pour la production du rapport financier sans importations des données financières, et que ce montant serait de, 750\$, taxes en sus, si les importations sont réalisées;

ATTENDU que nous ne sommes plus dans l'obligation de faire effectuer la Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau local voirie locale:

ATTENDU que la municipalité ne tiendra pas compte des montants soumis pour l'audit spécial;

ATTENDU que la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois inc., comptables agréés a déposé un prix, pour l'audit des états financiers 2018 et que le prix soumis est le plus bas;

ATTENDU que la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois inc., comptables agréés a réalisé le mandat de vérification pour l'année financière 2017, et que le conseil en est satisfait;

ATTENDU que le conseil est favorable à auditer nos états financiers 2018 par la firme comptable qui présente la soumission la plus basse;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accorde le mandat à la firme Labranche, Therrien, Daoust, Lefrançois inc., comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme de 7 210\$, taxes en sus, et d'un montant supplémentaire de 1 750\$, taxes en sus, ou de 750\$, taxes en sus, pour la production du rapport financier tel qu'indiqué dans la confirmation de prix daté du 5 avril 2018 annexé à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2018-05-20 Clôture de l'assemblée ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ; À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur Michel Larivière Et résolu : La clôture de l'assemblée à 17h22. Adoptée à l'unanimité.

Stéphane Bourassa, Directeur général

Guy Veillette, maire